

Bruches d'aquí e d'endejós

Bruches d'aquí e d'endejós - projècte Païsatges sonòrs

Appel à candidature – Résidence de création artistique autour des paysages sonores de la Région Occitanie.

Cahier des charges de la création.

Format de la résidence.

« À l'instar de l'écopotentialité, à savoir la capacité du milieu à produire son biotope, la sonopotentialité du territoire traduit sa capacité à produire son sonotope, une identité sonore culturellement identifiée. »¹

La résidence “**Bruches d'aquí e d'endejós**” a pour enjeu la connaissance et la valorisation de l'environnement sonore de territoires en Région Occitanie, caractéristique de milieux de pratiques ou de communautés d'expérience, en relation avec les différentes manières d'habiter, aujourd'hui, une histoire ou un patrimoine local. Cette matière sensible sera source d'une interprétation créative et mettra en perspective sous des formes libres et originales les modulations de paysages en transformations.

A cet effet, les artistes sélectionnés sont appelés à faire résonner les enregistrements réalisés sur le terrain (littoral languedocien ou massifs et vallées en Région Occitanie) , avec les fonds d'archives sonores conservés au CIRDOC - Institut occitan de cultura ou tout autre fonds, document, pratique ou mode de communication spécifique aux pays d'Oc.

De par ses missions d'accompagnement de projets et de conservation du patrimoine culturel des pays d'Oc, le CIRDOC - Institut occitan de cultura compte ainsi dans ses collections des fonds d'archives sonores emblématiques, parmi lesquels :

Lo Bramàs : travail de collectage et de recréation artistique de la mémoire chantée de l'Aude et les territoires limitrophes mené depuis 20 ans par le collectif Lo Bramàs.
Présentation [ici](#).

Vie et Mémoire du Bas-Adour : débuté en 2013, Vita e Memòria deu Baish Ador est un programme de collecte de témoignages audiovisuels sur la vie et la mémoire du Bas-Adour, auprès de témoins occitanophones de cette région des Pyrénées-Atlantiques. Cette commande du Département des Pyrénées-Atlantiques au CIRDOC-Institut occitan de

¹ *Philippe Woloszyn*, “Du paysage sonore aux sonotopes”. Territorialisation sonore et construction identitaire d'un quartier d'habitat social”, *Communications*, 2012/1 (n° 90), pages 53 à 62

cultura, cherche à documenter, à préserver et à diffuser la connaissance des pratiques et savoirs-faire à travers les récits de vie des témoins. Présentation [ici](#).

Sète en chansons : entreprise de collectage du patrimoine chansonnier de Sète et du Bassin de Thau, aboutissant à des événements de médiation, à une exposition et l'édition d'un livre avec le concours de l'Office du Patrimoine Culturel Immatériel. Présentation [ici](#).

Résidence en deux temps.

> **La collecte et l'enregistrement de terrain** : calendrier libre à prévoir par l'artiste entre la validation de la candidature et la résidence sur site.

> **Résidence de création sur site (Mediatèca CIRDOC - Institut occitan de cultura à Béziers) à partir de la matière collectée en amont** : une semaine (4 à 5 jours ouvrés, dans les locaux de la Mediatèca occitana - CIRDOC, Béziers) courant juin 2022.

L'ensemble des conditions et engagements respectifs des parties prenantes sont à retrouver dans la charte d'accueil du CIRDOC - Institut occitan de cultura : [aquí !](#)

Conditions de création

Mise à disposition d'un espace de travail d'une capacité d'environ 55 m² et accès aux fonds patrimoniaux et documentaires de la Mediatèca occitana.

Mise à disposition d'un véhicule de service afin de permettre aux artistes de procéder sur le terrain aux enregistrements sonores.

Candidats

A accès au présent appel à projet tout artiste occitanophone ou non, œuvrant dans le domaine des arts audiovisuels, musique vivante, arts vivants... sensible à la question de la sauvegarde des langues minorées et intéressé par la matière occitane dans le cadre de sa pratique artistique.

Engagements du CIRDOC – Institut Occitan de Cultura :

Le CIRDOC – Institut occitan de cultura n'a pas vocation à financer un projet de création au seul titre de son intérêt artistique. Il intervient comme un outil à la disposition de créateurs dont les projets bénéficient par ailleurs de soutiens et de diffuseurs professionnels, et met à leur disposition ses champs de compétence propre :

– conseil en documentation, aide au repérage et à l'exploitation de documentation et de ressources patrimoniales œuvrant à la réalisation de la création ;

- aide à l'identification et organisation de travail conjoint avec des compétences complémentaires (linguistiques, culturelles, scientifiques, technologiques, économiques) ;
- mise à disposition d'espaces et de matériels ;
- conception en coproduction de contenus et de supports de valorisation culturelle en lien avec la création ;
- organisation de rencontres avec le public et les programmeurs potentiels dans le cadre d'une programmation « en òbra » (restitution de sortie d'un travail de recherche et création) ;
- promotion et diffusion de la création dans le cadre de sa programmation artistique et de la programmation des lieux et événements partenaires ;
- promotion de la création dans le cadre de ses outils numériques d'information (site du CIRDOC – Institut occitan de cultura : www.oc-cultura.eu et portail « La Fabrica » dédié à l'actualité de la création occitane fabrica.occitanica.eu) ;
- prise en charge de frais directement liés aux activités de coopération avec le CIRDOC – Institut occitan de cultura (déplacement, hébergement, restauration) ; dans les limites d'une enveloppe restreinte et définie au préalable.

Engagements de l'artiste en résidence :

De leurs côtés, les artistes participent à la vie de l'établissement et à ses missions de sensibilisation et de médiation à la langue et à la culture occitanes, en proposant un ou plusieurs rendez-vous en direction des équipes et du public local autour d'une création inédite, durant la résidence et/ou à la fin celle-ci : conférence en direction de publics, visites de l'atelier sur inscription, captation de séquences de travail prises sur le vif...

Dans le cadre du présent projet de création, l'une des contreparties demandées sera la participation de chaque artiste à une sortie de résidence commune, durant laquelle seront présentées les œuvres créées, ainsi que la démarche de création de chacun.

En adéquation avec les spécificités de chaque projet de création, et dans la mesure des compétences et contraintes précitées, les artistes et les équipes du CIRDOC – Institut occitan de cultura collaborent à la mise en place du projet de résidence, détaillé dans une convention d'accueil comprenant :

- le détail du projet artistique mis en place par le/les artistes accueillis et faisant l'objet de la résidence artistique,
- les cadres d'accueil de la résidence : techniques, documentaires et logistiques

- les modalités financières de cet accueil, détaillant notamment les frais pris en charges et dans quelles mesures (nombre de jours, nombres de participants) ; les cachets et rémunérations des artistes et équipes accueillies ne pourront faire l'objet d'un soutien financier ;
- la forme adoptée pour la sortie de résidence ;
- les engagements respectifs des contractants, notamment des artistes aux regards des supports et matériels mis à disposition ;
- les modalités de modification ou de rupture de la coopération avant son terme et de règlement des conflits et litiges éventuels.

Calendrier de la résidence

Collecte de terrain

Calendrier libre à prévoir par l'artiste entre la validation de la candidature et la résidence sur site.

Résidence sur site (Mediatèca CIRDOC - Institut occitan de cultura)

Indication concernant les disponibilités pour la résidence sur site sur les semaines du (plusieurs choix possibles / souhaitables) :

- > lundi 30/05 – vendredi 03/06/2022
- > lundi 13/06 – vendredi 17/06/2022
- > lundi 20/06 – vendredi 24/06/2022

Sortie de résidence prévue le mardi 20/09/2022 à 18h30.

Budget alloué

Outre la mise à disposition de ses collections, de son expertise, de ses locaux et de matériel informatique, le CIRDOC – Institut occitan de cultura prend en charge les frais de déplacement (par le biais notamment de la mise à disposition d'un véhicule de service si le calendrier le permet, le cas échéant itinéraire prévu par la compagnie et budget afférent), de bouche et d'hébergement des artistes accueillis au titre d'une résidence de création ; ne sont pas pris en charge par l'établissement : les rémunérations et cachets artistiques.

> *Pour prendre connaissance des barèmes de prise en charge des frais, s'en référer à la Charte d'accueil des résidences de création artistique : [AQUI !](#)*

Modalités de candidature

Dossier de candidature :

Les artistes devront proposer un dossier comprenant :

- Présentation du projet artistique sous la forme d'une note d'intention.
- Présentation et parcours de l'artiste et de ses précédentes créations
- Courte présentation technique du projet et éléments techniques souhaités.
- Détail des dépenses envisagées dans le cadre de la résidence.

**Envoi du dossier complet par mail à l'adresse : residences@oc-cultura.eu
du 23 novembre 2021 au 14 janvier 2022.**

Renseignements : Jordan Saïssset : 04.67.11.85.10.

Prendre connaissance de la charte d'accueil des résidences artistiques dans son intégralité : [ICI !](#)